



AVIS A LA POPULATION

REUNION D'INFORMATION PREALABLE PROJET DE CATEGORIE B AVEC ETUDES D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Luminus s.a., Boulevard Roi Albert II, 7 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode, informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis unique relative à :

L'implantation d'un parc de 3 éoliennes, d'une cabine de tête, de chemins d'accès, d'aires de montage et la pose de câbles électriques sur le territoire de la commune de Jemeppe-sur-Sambre, situé entre l'autoroute E42 au sud et le parc Crealys au nord-est. Ces éoliennes remplaceront les 3 éoliennes existantes.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique européenne, nationale et régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

A cet effet, une réunion d'information préalable sera organisée le

jeudi 12 décembre 2024 à 19h00
au réfectoire de l'Administration communale
de Jemeppe-sur-Sambre
Place Communale 20
5190 Jemeppe-sur-Sambre

L'enregistrement de la réunion est également consultable dès le surlendemain de la tenue de la réunion via le lien :

<https://www.luminus.be/fr/corporate/production-d-energie/numero-1-en-eolien-terrestre/nos-projets/>

Cette réunion d'information a pour objet :

- 1° de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- 2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- 3° si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.64, §1, et D.65, §§2 et 3 :
 - de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
 - de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Suite à cette réunion, chacun est invité à adresser ses observations et suggestions destinées à la réalisation de l'étude d'incidences par écrit au Collège Communal de Jemeppe-sur-Sambre, Place Communale 20 à 5190 Jemeppe-sur-Sambre (avec une copie à Luminus, Christophe Heijmans, rue de la Barrière 44 à 4100 Seraing) et ce dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information.

Des informations peuvent être obtenues auprès de Luminus, Christophe Heijmans, Rue de la Barrière 44 à 4100 Seraing ou par email : christophe.heijmans@luminus.be